



Draguignan, le 5 mai 2020

Service : Foncier Aménagement Territoires
Dossier suivi par : Gilles CAUVIN et Juliette GUICHARD
Nos Réf : FJ/EA/FA/GC/JG/MA
Visa Cheffe du Service :
Visa Direction :

Objet : Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de l'eau sur le Bassin Versant du Gapeau – votre participation est importante

Monsieur,

Dans le contexte actuel, marqué à la fois par l'aggravation des épisodes de sécheresse, l'augmentation de nos besoins en Alimentation en Eau Potable et le durcissement de la réglementation sur l'eau, il convient à tous de se mobiliser afin de **préserver la ressource et de pérenniser nos usages**. Cette ressource est importante pour l'agriculture puisque l'irrigation agricole représente environ 70% des prélèvements bruts. Ainsi, pour assurer la disponibilité de la ressource, l'enjeu est d'instaurer un système de répartition collectif des volumes disponibles.

Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture du Var a souhaité s'engager dans la mise en place d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) sur le territoire du bassin versant du Gapeau, classé Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté du 31 mai 2010.

En effet, l'outil OUGC assure l'interface entre l'administration et les irrigants (individuels et collectifs), et a pour mission principale la gestion collective et la répartition annuelle des volumes d'eau à usage agricole, prélevés sur un territoire déterminé. **Dès cette année et pour les suivantes, les ASA et les irrigants individuels devront formuler à la Chambre d'Agriculture du Var, en tant que structure animatrice de l'OUGC, leurs besoins en eau.** A ce titre, nous sommes à



vosre écoute pour toutes précisions sur ce dossier et aurons l'occasion de travailler sur la mise en place de cet outil notamment lors **d'ateliers d'information et d'échanges** (été 2020). Le déploiement d'un tel outil vise à faciliter la concertation entre les acteurs afin de proposer un plan de répartition cohérent avec les besoins des agriculteurs et les enjeux environnementaux et réglementaires. Tel que définit en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau et partenaires locaux, dans le cadre du **Plan de gestion de la ressource en eau du Gapeau (PGRE)**, ce dispositif permettra aussi de gérer les épisodes de sécheresse autrement que par des arrêtés préfectoraux de restriction d'eau et d'anticiper des éventuels conflits d'usage.

Vous êtes destinataire de ce courrier car votre exploitation se trouve sur une des 16 communes concernées (*cf liste et carte du périmètre du SAGE* ci-jointes*). **Si vous exploitez la ressource en eau à des fins agricoles** (c'est-à-dire que vos prélèvements en eau dans le milieu naturel -souterrain ou superficiel- excèdent 1 000 m³/an), **vous êtes concerné** par ce nouveau mode de gestion et votre intégration à l'OUGC est incontournable. Dans le but de recenser les préleveurs individuels et d'approfondir nos connaissances sur la nature des prélèvements et des volumes prélevés, nous vous demandons de répondre au questionnaire suivant avant le 15 juin 2020 : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf-DL7qoNWcG3hFalh5iyLGZGbxM_2ogATseofXDQqxwu55w/viewform?usp=pp_url

Cette enquête de recensement est différente de la **déclaration annuelle des besoins en eau**, évoquée précédemment. En effet, nous vous ferons parvenir ce formulaire de déclaration en vue de l'obtention de l'autorisation environnementale dans un deuxième temps, et nous vous en présenterons les



modalités lors des ateliers. Pour une meilleure vision du déroulé du projet et des dates importantes, un calendrier prévisionnel est disponible en **pièce jointe**.

En participant à ce recensement, vous assurez votre accès à l'eau pour les années à venir, tout en sécurisant l'accès, sous conditions, à certaines aides financières (Europe, France Agrimer...) et certifications (Haute Valeur Environnementale...) qui exigent la **conformité réglementaire des prélèvements d'eau**.

Pour en savoir plus sur l'OUGC, de nombreuses ressources documentaires sont déjà disponibles et consultables sur notre site-web exclusivement dédié au Gapeau : <http://www.agriculture-gapeau.fr> dans lequel la CA83 vous propose de nouvelles rubriques informatives sur l'OUGC Gapeau (échéances et moyens déployés, Foire Aux Questions, rôle des irrigants...).

Pour répondre à vos interrogations et vous accompagner dans cette démarche, vous pouvez contacter nos conseillers gestion quantitative eau de la CA83 :

Juliette GUICHARD - Tél. : 06 69 58 04 16

Mél : juliette.guichard@var.chambagri.fr

Gilles CAUVIN - Tél. : 04 94 50 54 83 / 06 14 52 08 06

Mél : gilles.cauvin@var.chambagri.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabienne JOLY

Présidente de la Chambre d'Agriculture

